



Partager les richesses
c'est **TAXER** les profits,
pas notre niveau de vie

Le gouvernement a rendu son projet concernant les retraites : inacceptable, et injuste! Le 24 juin, imposons le retrait du projet, refusons la remise en cause de notre retraite et de nos conditions de vie

Le gouvernement vient de dévoiler son projet de loi sur les retraites. Dans le public comme dans le privé, avec le report de l'âge légal à la retraite et la confirmation de l'allongement de la durée de cotisations, c'est la baisse des pensions qui est programmée.

Le gouvernement porte à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite pour les personnes nées après le 1er janvier 1956. Mais dès l'année prochaine, l'âge légal sera reporté de 4 mois pour les personnes nées après le 1er juillet 1951. Surtout, en repoussant à 62 ans le droit de partir en retraite, le gouvernement reporte de fait toutes les autres limites d'âge. Ainsi l'âge d'annulation de la décote, aujourd'hui fixé à 65 ans sera reporté à 66 ans en 2019 et 67 ans en 2023. De même, l'âge légal pour les fonctionnaires en catégorie active (ouvriers d'assainissement, éboueurs..) sera décalé de deux ans passant de 50 à 52 ans ou de 55 à 57 ans, l'âge d'annulation de la décote étant repoussé d'autant.

Les échéances peuvent paraître lointaines, c'est un rythme rapide qu'a choisi d'adopter le gouvernement et les personnels seront affectés dès l'année prochaine.

Ceux et celles qui perçoivent les plus basses pensions seront également touchés par les restrictions annoncées pour l'accès au minimum garanti. Il faut rajouter à ces mesures la mise en extinction du dispositif de départ avant 60 ans des parents de trois enfants.

En matière de pénibilité, le gouvernement endosse la conception de l'individualisation du MEDEF et il est évident qu'à terme, il utilisera cette méthode pour remettre en cause les catégories actives.



La hausse du taux de cotisation des fonctionnaires, même étalée sur dix ans représente une baisse du salaire et se conclura à terme par la perte d'une journée de salaire par mois.



Cette mesure est à mettre en corrélation avec les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2000. L'annonce d'une « négociation » salariale le 25 juin qui s'annonce plus que tendue et le gel de la participation de l'état au financement des pensions des fonctionnaires.

Pour montrer au gouvernement que son projet est largement rejeté, le syndicat SUD cg 93 appelle tous les agents du Département de la Seine Saint Denis à être nombreux le 24 juin à exprimer leurs refus de cette régression sociale de ce projet de rigueur libérale qui fait payer la crise à tous les salariés!

**Le 24 juin RDV dans le cortège de Solidaires : au Camion SUD ct
Place de la République départ à 14 h
à l'angle Bd du temple et de la rue Jean Pierre TIMBAUD**

Quelques exemples de retraites chapeaux et sympa !

Henri PROGLIO (Véolia)	750 000 € / an + salaires EDF + indemnités Véolia
Daniel BOUTON (société générale).....	723 750 € / an
Lindsay OWEN JONES (L'Oréal)	3,4 millions € / an
Igor LANDAU (Avantis)	2,1 millions € / an
Alain JUPPE retraite à 57,5 ans	240 000 € / an + indemnités d'élus + droits d'auteur

Les revenus * des patrons d'entreprises du CAC 40 les mieux rémunérés

	Société	Revenus annuels *	En années de SMIC **
Franck Riboud	Groupe Danone	4 422 000 €	349
Bernard Arnault	LVMH	3 879 000 €	306
Christopher Viehbacher	Sanofi Aventis	3 600 000 €	284
Jean-Paul Agon	L'Oréal	3 360 000 €	265
Henri de Castries	Axa	3 199 000 €	253
Gérard Mestrallet	GDF-SUEZ	3 134 000 €	248
Lars Olofsson	Carrefour	3 111 000 €	246
Lakshmi N.Mittal	Arcelor-Mittal	2 711 000 €	214
Christophe de Margerie	Total	2 666 000 €	211
François Henri Pinault	PPR	2 548 000 €	201

- * Salaires fixes, variables et/ou exceptionnels en euros, hors stocks options, actions gratuites, dividendes et avantages annexes.

- ** SMIC net annuel 2010

Source : Les Echos - 26 avril 2010. Année des données : 2009

Les très hauts salaires * par profession

	Salaire brut annuel moyen	En années de SMIC **
Sportifs de haut niveau	444 955 €	35
Cadres des fonctions financières	244 878 €	19
Cadres d'état major	238 674 €	19
Dirigeants	225 340 €	18
Autres	210 446 €	17
Divers cadres	195 349 €	15
Fonction commerciale	181 257 €	14
Fonction technique	180 230 €	14

- les 1 % des salariés à temps complet les mieux rémunérés.

- ** SMIC net annuel 2010.

Source INSEE. Année des données : 2007

Et vous, vous en êtes où ?

Prenons l'argent où il se situe, pas chez nous !